

Projet associatif de l'association Sauvegarde 71

Adopté par l'assemblée générale du 25 juin 2009

1. Une association inscrite dans les politiques publiques pour décliner son action éducative et sociale sur le département de Saône-et-Loire.

La mission de la Sauvegarde 71, association loi 1901 créée en 1935, est d'apporter un **soutien éducatif et social aux familles, aux adultes, aux adolescents et aux enfants en difficulté** du département de Saône-et-Loire.

Elle a pour **but d'engager**, avant tout appel à projets des financeurs, un **ensemble coordonné d'actions innovantes et en concertation** dans le **respect des principes** de la protection de l'enfance et des adultes, de l'insertion sociale et professionnelle et de la promotion de la santé.

Les **moyens** qu'elle développe sont durablement inscrits dans un **travail de réseau** avec l'ensemble des opérateurs du territoire, relevant de la compétence de l'État des Collectivités territoriales, et des différentes organisations professionnelles nationales.

2. Des équipes pluridisciplinaires pour des actions cohérentes à destination des personnes.

La Sauvegarde 71 entretient la réactivité la plus grande dans l'établissement des **diagnostics** et dans la conduite des actions que requièrent les situations rencontrées.

Conformément à la **législation du secteur**, elle veille à la mise en place d'équipes pluridisciplinaires pour le **développement de projets diversifiés** en concordance avec les particularités des familles et des individus en précarité et en souffrance.

3. Un ensemble de valeurs fondées sur l'éthique et la promotion des personnes et des groupes.

La Sauvegarde 71 **prend en compte les personnes, mais aussi tout l'environnement** dans lequel elles sont appelées à évoluer.

Elle promeut la **participation des usagers**, celle de leur famille ou de leurs représentants.

Elle recherche la **coopération** et donc **l'adhésion**

des personnes et des groupes accompagnés, y compris lorsqu'ils sont rencontrés dans le cadre d'une contrainte judiciaire.

La Sauvegarde 71 est particulièrement attentive aux **besoins émergents ou non couverts** sur le territoire afin d'apporter des propositions de prise en charge contextualisée aux différentes autorités du département de Saône-et-Loire.

Elle privilégie la notion de « **projet de vie** » pour favoriser une vision de l'avenir chez les personnes accompagnées.

Elle s'inscrit dans les valeurs fondamentales de la **démocratie** en réaffirmant la primauté de l'écoute, du dialogue et de la recherche de solutions concertées.

Elle s'engage dans une **action sociale et médico-sociale à caractère laïque**, tout en respectant les représentations et les croyances des personnes tant qu'elles ne remettent pas en question l'intégrité physique et morale à laquelle chacun a droit.

La Sauvegarde 71 considère que chacun doit pouvoir se mobiliser de manière durable dans une **activité professionnelle** et soutient le caractère nécessaire d'une **vie culturelle** pour trouver sa place dans l'environnement.

Elle puise ses références et son cadre d'intervention dans une **réflexion éthique permanente** et débouchant sur des formalisations à caractère déontologique au fur et à mesure de ses avancées.

4. La promotion d'une logique de bientraitance.

La Sauvegarde 71 attache la plus grande importance à **l'écoute et à la circulation de la parole** pour former, informer et développer une compréhension de chacun dans son **appartenance institutionnelle**.

Elle soutient l'intérêt d'une ouverture à d'autres expériences pour **mettre à l'épreuve ses propres propositions** en vue du développement d'une expertise étayée.

Afin de structurer une culture bienveillante et commune, elle **sécurise les processus de travail**

par la concertation et l'interpellation de telle sorte que les métiers, missions, projets et **circuits de décision** soient **lisibles et repérés**.

5. Un ensemble d'objectifs et de méthodes articulés pour une cohérence de l'action.

La Sauvegarde 71 tient compte des progrès des sciences humaines et sociales sans s'inféoder à un quelconque axe théorique, mais en gardant une **ouverture intellectuelle** permettant la remise en question permanente des méthodologies adoptées.

Elle privilégie la **coopération avec tous les acteurs socio-économiques** du territoire.

Elle reste en phase avec les évolutions des pratiques de **communication** afin que chacun puisse, dès lors qu'il est accompagné, bénéficier d'une visibilité sociale permettant d'étayer son parcours.

Chacun des établissements et des services de l'association décline les principes d'action du projet associatif en gardant les fondements essentiels de prévenance, de bienveillance et de projet au bénéfice des familles, des personnes et des groupes.

6. Une pratique de l'innovation et une exigence de l'évaluation.

La Sauvegarde 71 demeure à l'écoute des besoins du territoire, soit par des analyses et des diagnostics qu'elle réalise, soit par l'échange avec l'ensemble de l'environnement et des grands opérateurs qui s'y investissent.

À ce titre, elle est à même de proposer des **expérimentations et des actions innovantes**.

Elle s'engage à produire une **évaluation** de toutes ses interventions en appliquant ce principe aux actions nouvelles dans des délais concertés avec ses autorités et partenaires.

La Sauvegarde 71 **recherche la synergie** avec les autres associations d'actions sociale et médico-sociale pour conduire des projets transversaux nécessitant des compétences multiples et de qualité.

Elle est vigilante sur la **transmission à l'interne et l'externe des informations** relatives à ses évolutions et développements.

7. Une politique de ressources humaines fondée sur la compétence.

La Sauvegarde 71 s'engage à recruter les personnes **les plus qualifiées** pour conduire les missions qui leur sont confiées, tout en faisant appel à des bénévoles.

Son choix d'un **plan de formation** associatif

permet de positionner des priorités pour que tous les usagers bénéficient d'un accompagnement ajusté à leur problématique.

8. Une gouvernance associative où chacun dispose d'un espace de parole.

La Sauvegarde 71 **fédère une réflexion** conduite par des administrateurs, bénévoles, inscrits dans une action militante et adhérant aux principes énoncés dans le projet associatif.

Le conseil d'administration impulse une **vision politique** de l'intervention à conduire qui se décline dans les actions concrètes conduites auprès des usagers.

Les administrateurs sont cooptés avec la recherche d'une ouverture à de **nouveaux réseaux** permettant d'irriguer efficacement la réflexion politique, économique, judiciaire comptable et éthique requise par l'action sociale et médico-sociale.

Le conseil d'administration choisit un président qui, en appui avec les membres du bureau, travaille de façon plus précise la mise en place de l'intervention en **binôme** avec le directeur général.

La Sauvegarde 71 est structurée en pôles, services et en établissements qui ont, à leur tête, un directeur et des cadres hiérarchiques dont la responsabilité est définie de manière précise par **des fiches de fonctions, des lettres de délégation et des lettres de mission**.

La direction générale est chargée de l'impulsion, du contrôle, du suivi et de l'apport de ressources méthodologiques auprès des directions en fonction des nécessités stratégiques et techniques.

9. Un financement qui recherche la pérennité et le respect des grands équilibres.

La Sauvegarde 71 recherche la pérennité de ses interventions par leur inscription dans les dispositifs publics, mais aussi en promouvant la **mobilisation de dispositifs transversaux**, voire d'organismes privés dès lors que le positionnement éthique demeure en phase avec les valeurs du projet associatif.

Elle répond aux appels à projets qui correspondent à ses missions et s'inscrivent dans son éthique.

Elle garantit le respect des étapes techniques d'élaboration de budgets, de restitution de comptes administratifs et d'évaluation de la qualité de l'intervention au regard des finances engagées.